

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

Commune d'Incourt

Le 11 février 2026

Réunion de la CLDR – Digestion HACKTHON Le 10 février 2026, à la Salle du Conseil communal PV de réunion

Participants :

- Pour la **CLDR d'Incourt** : 25 présents (dont 9 membres du ¼ communal) / 9 excusés / 13 absents
- Pour l'**Administration communale** : David DECART (Agent relais)
- Pour le bureau d'études **AGORA** : Diana MATALA et Katia VAN ERP
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Julien APERS (Agent traitant) et Manon NUYT

Annexes :

Annexe 1 : Scan liste des présences

Annexe 2 : Présentation PPT FRW

Annexe 3 : Synthèse des sous-groupes de travail CLDR sur la liste des 30 projets du PCDR

Ordre du jour

1. Brise-glace : « Mon ressenti en un mot »
2. Validation CR réunion des réunions du 18/11/25 et 17/01/26
3. Présentation analyse des résultats de l'hackathon et du listing projets PCDR
4. Avis de la CLDR sur les 30 projets proposés
5. Divers et prochaine étape : plateforme participative en ligne

1. Accueil et présentation

Le Bourgmestre, Benoit Malevé et l'échevin en charge du développement rural, Joseph Tordoir, souhaitent la bienvenue aux membres de la CLDR, tout en les remerciant pour leur participation.

La parole est donnée à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), organisme d'accompagnement qui leur souhaite également la bienvenue et les remercie pour leur implication dans le développement rural de leur commune. Elle rappelle qu'il s'agit ici d'un lieu d'échanges et de dialogues et qu'ils peuvent, à tout moment, interagir et poser les questions qu'ils désirent. L'ordre du jour est ensuite présenté.

Activité brise-glace animée par la FRW : Si Incourt et son ODR n'était qu'un mot... - 10 minutes

Accueil – Si Incourt et son ODR n'était qu'un mot...

- ❖ Brise-glace – Travail en duo
- ❖ Par deux, prenez quelques minutes pour échanger et choisir **un mot** qui, selon vous, décrit le mieux votre Commune et son processus de Développement Rural.
- ❖ Question guide : Si vous deviez décrire votre Commune et sa dynamique participative à une personne qui ne la connaît pas, quel mot utiliseriez-vous ?



10 minutes

Résultats :

- **Convivialité : 4X**
- **Lenteur**
- **Ruralité**
- **Implication**
- **Participatif**
- **Ouverture**
- **Engagés**
- **Pérenne**

→ Le nuage de mots met en évidence une vision positive, humaine et constructive de l'ODR d'Incourt. Il révèle un attachement fort à la ruralité, à la convivialité, au travail collectif et à une démarche participative durable.

2. Validation CR réunion du 08/11/25 et du 17/01/26

Remarques de la CLDR :

↳ /

Les PV sont approuvés par les membres sans remarques.

3. Présentation analyse des résultats de l'hackathon et du listing projets PCDR

La FRW introduit ce point par un bref rappel du contexte et des étapes ayant mené à l'organisation de l'Hackathon. La parole est ensuite donnée au bureau d'études AGORA.

AGORA présente l'analyse des résultats de l'Hackathon ainsi que le **listing de projets proposés pour le futur PCDR**. Le bureau d'études détaille le rétroacte et la méthodologie d'analyse ayant permis d'aboutir à cette première liste de projets.

La construction du listing repose sur un processus participatif structuré. Les différentes consultations citoyennes ont d'abord permis de recueillir un grand nombre d'idées de projets. Celles-ci ont ensuite été triées, regroupées et analysées afin d'aboutir à une première liste d'environ 70 propositions, servant de base de travail pour l'Hackathon.

L'Hackathon a permis à la fois de compléter cette liste par l'ajout de projets manquants et de prioriser les propositions, pour aboutir à une première sélection de **31 projets**. Dans un second temps, le bureau d'études, en collaboration avec la FRW et la Commune, a affiné cette sélection afin de retenir **29 projets**, en veillant notamment à :

- éviter les doublons,
- intégrer certains projets issus de l'Hackathon,
- repêcher des propositions provenant des consultations ciblées (jeunes, agriculteurs, associations),
- intégrer certaines propositions émanant du Collège communal.

Chaque projet a ensuite été analysé au regard de son **impact sur les objectifs de la stratégie de développement**, selon trois niveaux (impact direct, indirect ou nul). Cette analyse a permis de vérifier la cohérence globale du programme, d'identifier les objectifs insuffisamment couverts et, le cas échéant, d'ajuster la liste des projets afin de garantir un PCDR équilibré et pertinent.

*Les présentations qui sont faites aux membres se trouvent en **annexes 2 et 3** du présent compte rendu.*

Remarques et questions de compréhension de la CLDR :

- *Question de compréhension sur pourquoi se limiter à 30 fiches ? Pourquoi mettre des projets à part s'ils sont importants ?*
 - ↳ Il s'agit d'une balise fixée conjointement par le bureau d'études AGORA et la Commune, telle que prévue dans le cahier des charges pour la rédaction des fiches-projets.
Ce nombre n'est pas strict :
 - Il est possible que le PCDR comporte moins de 30 projets,
 - Ou légèrement plus, mais dans ce cas, cela nécessiterait un avenant financier et une négociation entre les deux parties.
 - ↳ Par ailleurs, lors de la mise en œuvre d'un PCDR, il est courant que tous les projets ne puissent pas être réalisés. L'objectif de cette limite est donc de prioriser les projets les plus pertinents et porteurs pour le développement territorial.
- *Question sur les tronçons de piste cyclable : pourquoi une fiche par tronçon, pourquoi autant de fiche piste cyclable si peu de fiches financées en Développement Rural (DR) ?*
 - ↳ Il s'agit d'un choix stratégique. Pour obtenir une convention en DR et solliciter les financements associés, la Commune doit activer une fiche-projet et suivre la procédure adéquate. Une fiche-projet du PCDR ne peut être activée qu'une seule fois.
Donc :
 - Si une seule fiche porte sur la "création de voies lentes", la Commune ne pourra obtenir qu'un seul subside.
 - Avoir plusieurs fiches permet d'activer plusieurs tronçons et d'augmenter les opportunités de financement.
- *Si certaines fiches ne sont pas finançables en DR, à quoi servent-elles ? Faut-il attendre d'autres subsides ?*
 - ↳ Les fiches-projets d'un PCDR ne doivent pas uniquement viser le financement en DR. Elles doivent surtout répondre aux besoins du territoire et servir de base à un développement cohérent.
Elles peuvent avoir plusieurs fonctions :
 - Être financées en Développement Rural (selon les critères d'éligibilité) ;
 - Faire l'objet d'un travail prospectif pour identifier d'autres sources de financement ;
 - Constituer des projets mobilisateurs portés par l'Administration et/ou la CLDR ;
 - Servir à faire remonter des intentions auprès d'autres niveaux de pouvoir (local, régional, fédéral, etc.) ;
 - Constituer un portefeuille de projets prêts à l'emploi, activables rapidement lors d'appels à projets lancés par d'autres autorités (Région, Province, Europe...).
- *Que signifie la notion de "Programmation" dans le cadre du PCDR ?*
 - ↳ La "programmation" intervient à deux moments :
 - a) Au moment où la liste de projets est définie, vous serez amenés à répartir les projets en trois lots : Lot 1 : court terme (priorité élevée), Lot 2 : moyen terme et Lot 3 : long terme.

Cette étape reflète l'ordre de priorité souhaité par la CLDR.

b) Lors de la mise en œuvre du PCDR

Chaque année, la Commune et la CLDR définissent leur programme annuel de travail, c'est-à-dire la liste des projets à activer durant l'année.

- Les idées de projets semblent se perdre dans les intitulés. Est-ce normal ?

↳ Oui, et c'est tout à fait normal.

Un intitulé de projet doit être :

- concis (≈ 120 caractères),
- compréhensible en quelques mots,
- représentatif de l'intention générale.

Les détails sont développés ultérieurement lors :

- de la rédaction approfondie des fiches-projets,
- de l'analyse technique,
- du travail collaboratif avec l'Auteur.

- Quels sont les critères de finançabilité en Développement Rural (DR) ?

↳ Selon la réglementation actuelle, plusieurs catégories de projets peuvent être subsidiées en DR.

(Post-CLDR : ci-dessous, vous trouverez le tableau de subventionnement définies par l'Arrêté ministériel du 10/09/21)

Article 2 : Les taux et plafonds de subventionnement des projets à inscrire en convention faisabilité et exécution sont modulés en fonction du type de projet à conventionner, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

4. Avis de la CLDR sur les 30 projets proposés

La séance commencera par une brève explication de la méthodologie (5'), afin de rappeler la manière dont la liste des 30 projets a été construite.

Ensuite, les membres seront répartis en sous-groupes pour un temps de travail collaboratif (40'). À l'aide d'un document de travail, chaque groupe sera invité à examiner les projets et à formuler des propositions d'ajustement, en abordant notamment :

- les réactions à la sélection des projets :
 - projets récemment ajoutés ;
 - projets jugés moins prioritaires ou suscitant débat
 - la clarification éventuelle des intitulés lorsque nécessaire.
- les manques éventuels à combler (projets faibles, idées à repêcher, chaînons manquants) pour assurer une cohérence optimale avec la stratégie ;

Ce travail collectif permettra de consolider la liste des projets prioritaires avant la validation finale.

Résultat du travail de la CLDR :

La CLDR émet un avis globalement positif sur le listing des 30 projets proposés.

Elle valide l'ensemble du portefeuille de projets sous réserve de l'intégration des ajustements, remarques et commentaires formulés lors des sous-groupes de travail.

Ces modifications essentielles sont reprises dans le document :

« **Annexe 3 – Synthèse des sous-groupes de travail CLDR – Liste des 30 projets du PCDR** ».

Questions et remarques complémentaires :

- **Réflexion sur l'identité d'Incourt**
Les membres souhaitent approfondir la notion d'identité communale et les éléments qui y contribuent (patrimoine, paysages, réseaux associatifs, lieux emblématiques, dynamiques citoyennes...).
- **Bilan des projets subventionnés lors des précédentes ODR**
Une demande est formulée pour connaître le nombre de projets subsidiés et réalisés dans les ODR antérieures, afin d'avoir un repère sur le taux de concrétisation et le potentiel de réussite de la nouvelle programmation. *Post CLDR* : [Vous trouverez le bilan de l'ODR précédente en cliquant sur ce lien.](#)
- **Implication des jeunes dans les projets qui les concernent**
La CLDR propose d'impliquer directement les jeunes dans la conception et la rédaction des fiches projets qui leur sont destinées, afin de mieux répondre à leurs besoins réels.
- Quelques explications concernant le **bâtiment Belgacom** évoqué dans les idées de projets sont données par la Commune. Le bâtiment est actuellement en vente, et la Commune est propriétaire d'une partie de l'arrière du terrain, contiguë au dépôt communal. La CLDR souligne que cette opportunité foncière pourrait constituer un levier de développement, notamment en matière de services ou d'activités économiques.

- Demande d'explication sur **les communautés d'énergie**
Explication post CLDR : Une communauté d'énergie est une structure juridique (personne morale) regroupant des citoyens, entreprises ou autorités locales pour produire, consommer, stocker et partager de l'énergie, principalement renouvelable. Elle vise des bénéfices environnementaux et sociaux plutôt que des profits.
- **Question sur le Clos du Chêne de Glimes**
Un point est soulevé quant à la situation et aux perspectives potentiel pour le développement ou l'intégration du Clos du Chêne dans les réflexions.

5. Divers et prochaines étapes de l'élaboration – Agenda

Grâce au travail réalisé ces derniers mois, les projets qui composeront le PCDR d'Incourt ont été sélectionnés. Nous avons maintenant besoin de votre avis pour les faire évoluer !

 Du 1 au 31 mars 2026, chaque habitant ou personne travaillant à Incourt peut participer à la consultation en ligne. Il en est de même pour la CLDR qui est invitée à participer activement.

Quelles informations mettre dans vos commentaires ?

- identifiez des personnes, associations ou partenaires potentiels,
- proposez des pistes de mise en œuvre ou une localisation,
- partagez toute information ou point d'attention utile.



Rendez-vous sur <https://participation.frw.be/fr-BE/projects/Incourt>

Prochaines étapes :

- **10 Février 2026** : CLDR/Commune/Auteur – Analyse résultats Hackathon et **validation liste projets PCDR**
- **Mars 2026** : **Consultation en ligne** ouverte au public – Plébiscite et approfondissement des idées de projets
- **Avril 2026** : CLDR/Commune/Auteur - **Programmation des projets dans le temps**
- **Mai 2026** : CLDR/Commune/Auteur - Ecriture des **fiches-projets du lot 1**
- **Juin 2026** : CLDR/Commune/Auteur - Ecriture de **fiches-projets des lots 2 et 3**
- **Septembre 2026** : CLDR/Commune/Auteur - **Validation de l'avant-projet de PCDR**

- Site internet de l'ODR : www.odrincourt.info
- Bulletin communal, mailing.



Le Secrétariat,

Le Bourgmestre,

L'Echevin,

La Fondation Rurale de Wallonie

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Apers'.

Julien APERS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Benoit Maleve'.

Benoit MALEVE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joseph Tordoir'.

Joseph TORDOIR



COMPOSITION CLDR INCOURT – 10 FEVRIER 2026

PART CITOYENNE DE LA CLDR (37 membres)							
Nom	Prénom	Village	Signatures	Nom	Prénom	Village	Signatures
BADERT	Benoit	Roux-Miroir		LUYCKX	Jacques	Piétrebais	E
BARTHELEMY	Pierre	Piétrebais		MANY	Piétrebais	Incourt	
BERIAUX	Astrid	Roux-Miroir		MARTINY	Paul	Sart-Risbart	
BOXUS	Valérie	Opprebais		MATTART	Georges	Sart-Risbart	E
BREYE	Isabelle	Sart-Risbart		MICHIELS	Brigit	Roux-Miroir	
CHARLES	Flore	Incourt		NEVENS	Cécile	Sart-Risbart	
CRABBE	Carole	Incourt		NOISET	Alexia	Glimes	
DANLOS	Anne	Incourt		PEREMANS-GABRIELS	Geneviève	Piétrebais	
DECLERCK	Xavier	Opprebais		PIFFET	Patrick	Piétrebais	E
DORET	Héloïse	Opprebais		PIJCKE	Nathalie	Piétrebais	
DORY	Gérard	Piétrebais		PILET	Claude	Glimes	
FERRIERE	Benjamin	Sart-Risbart		PILETTE	Vanessa	Piétrebais	
FLEMAL	Geoffrey	Sart-Risbart		SAMPERMANS	Charlotte	Sart-Risbart	
GRAMME	Luc	Opprebais	E	STORMS	Philippe Frédéric	Opprebais	
HALLOY	Jean Paul	Sart-Risbart		SYDOR	Guy	Sart-Risbart	
IMBERECHTS	Jules	Sart-Risbart		TEDDE	Anna	Opprebais	
LEBLAN	Marie	Opprebais		VERSTAPPEN	Nina	Glimes	E
LEBRUN	Mathieu	Piétrebais		YEO	Tobias	Sart-Risbart	
LETELLIER	José	Sart-Risbart					
PART POLITIQUE DE LA CLDR (11 membres représentants du Conseil communal)							
Nom	Prénom	Groupe politique		Nom	Prénom	Groupe politique	
MALEVE	Benoit	EPI		STEVENS	Virginie	EPI	E
TORDOIR	Jospeh	EPI		GREGOIRE	Fany	EPI	
PARISSE	Sophie	EPI		JACOB	Yves	EPI	
LEBRUN	Stéphane	EPI		GODFRIAUX	Joséphine	EPI	
OTTOUL	Geneviève	EPI		BATANGISA MUTUALE	Noémi	ICI	
WALRY	Léon	EPI					



Opération de Développement Rural d'Incourt

Réunion CLDR – Digestion HACKATHON

10-02-2026



welcome

Au menu



1. Brise-glace : « Mon ressenti en un mot »
2. Validation CR réunion des réunions du 18/11/25 et 17/01/26
3. Présentation analyse des résultats de l'hackathon et du listing projets PCDR
4. Avis de la CLDR sur les 30 projets proposés
5. Divers et prochaine étape : plateforme participative en ligne

Accueil – Si Incourt et son ODR n'était qu'un mot...

- ❖ Brise-glace – Travail en duo
- ❖ Par deux, prenez quelques minutes pour échanger et choisir un mot qui, selon vous, décrit le mieux votre Commune et son processus de Développement Rural.
- ❖ Question guide : Si vous deviez décrire votre Commune et sa dynamique participative à une personne qui ne la connaît pas, quel mot utiliseriez-vous ?



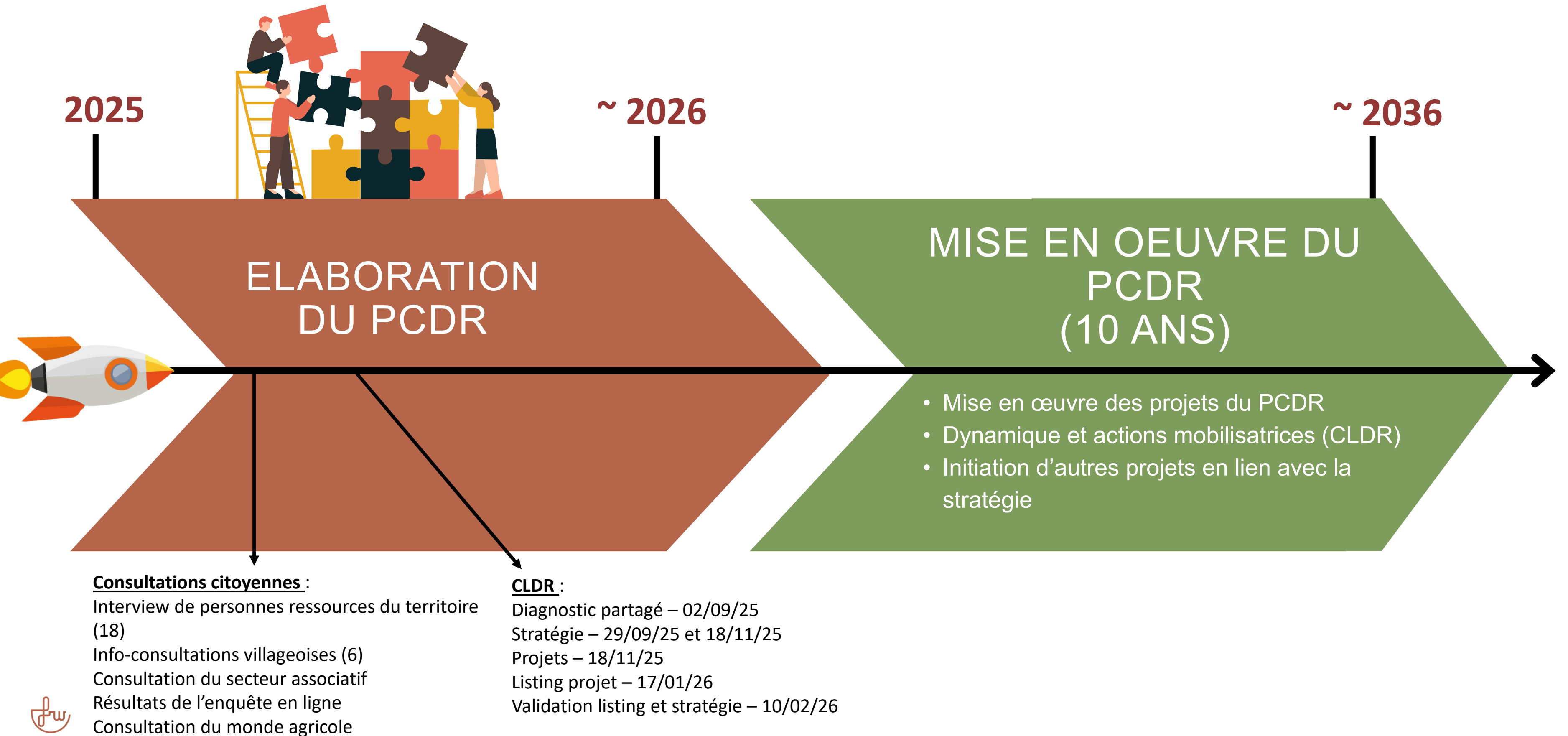
10 minutes



Approbation du compte
rendu des réunions de
CLDR du 18/11/25 et
17/01/26

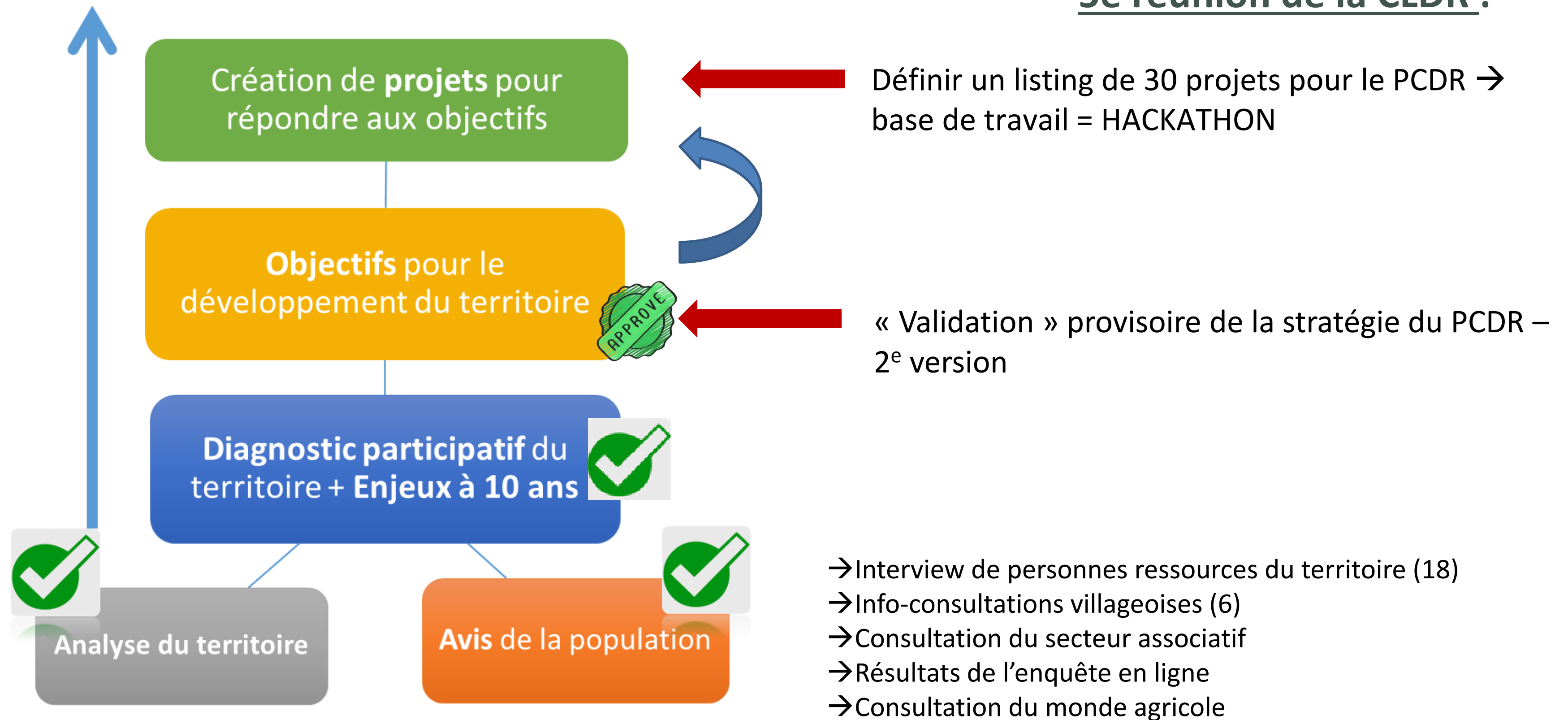
L'Opération de Développement Rural et la CLDR d'Incourt

Les étapes d'une ODR



Les premières réflexions en 2025

5e réunion de la CLDR :



Présentation de l'analyse des résultats de l'hackathon et du listing projets PCDR

Avez-vous des questions ?



Avis de la CLDR
sur le listing de projets
proposés

Avis de la CLDR

Objectif :

Affiner la liste des 30 projets prioritaires du PCDR et vérifier leur cohérence avec la stratégie.

→ Travail sur les **INTITULES** des projets sans entrer dans le détail

Travail en sous-groupes avec un document support – 40 minutes

Analyse :

1. **+ Réactions aux projets ajoutés** : OK ou projets non pertinents ?
2. **⚠ Projets moins prioritaires / contestés** : « Pourquoi cela pose problème ? »
« Ok pour ce projet si... »
3. **✎ Clarifier / ajuster les intitulés de projet**, si nécessaire.
4. **🕒 Manques à combler**, si nécessaire (chaînon manquant, projets à repêcher).



Restitution en plénière (désignez un rapporteur) - 45 minutes

Avez-vous des questions ?



Divers et agenda



Plateforme participative – MARS 2026!

Participation en ligne ouverte à l'ensemble des citoyens

- **Objectifs** : 1) Plébisciter et 2) Enrichir le contenu des projets
- **Quand ?** Mars 2026
- **Communication prévue** : Article dans le bulletin communal, publications Facebook, publication sur site Internet communal et ODR



Prochaine étape : plateforme participative

Phases



1

Enrichissez les projets !

2

La suite...

1 Enrichissez les projets !

12 janvier 2026 - 31 janvier 2026

COMMENT PARTICIPER ?



Inscrivez-vous
en cliquant
sur le bouton

en haut de
cette page



Likez
les projets
que vous trouvez
intéressants,
pertinents ou
motivants



Commentez
les projets
pour les
enrichir et les
faire évoluer



Partagez
les projets
et invitez
vos voisins
à participer

En pratique :

Grâce au travail réalisé ces derniers mois, les projets qui composeront le PCDR de Beauvechain ont été sélectionnés. Nous avons maintenant besoin de votre avis pour les faire évoluer !

 Du 12 au 31 janvier 2025, **chaque habitant ou personne travaillant à Beauvechain peut participer à la consultation en ligne.**

 **Quelles infos mettre dans vos commentaires ?**

→ identifiez des **personnes, associations ou partenaires potentiels**,

→ proposez des **pistes de mise en œuvre ou une localisation**,

→ partagez toute **information ou point d'attention utile**.

 Une question ou un souci ? Contactez l'équipe d'accompagnement :  Simon DE PAEPE – s.depaepe@frw.be ou  Laetitia LAMARCQ – llamarcq@frw.be

[Lire moins](#) ↑



Prochaines étapes



- **Mars 2026** : **Consultation en ligne** ouverte au public – Plébiscite et approfondissement des idées de projets
- **Avril 2026** : CLDR/Commune/Auteur - **Programmation des projets dans le temps**
- **Mai 2026** : CLDR/Commune/Auteur - Ecriture des **fiches-projets du lot 1**
- **Juin 2026** : CLDR/Commune/Auteur - Ecriture de **fiches-projets des lots 2 et 3**
- **Septembre 2026** : CLDR/Commune/Auteur - **Validation de l'avant-projet de PCDR**

Communication : Appel à projets Fondation Roi Baudouin

« Vis mon village ! » - Jusqu'au 15 avril 2026

De quoi s'agit-il ?

Cette année encore, cet appel à projets souhaite soutenir les habitants qui veulent réaliser un projet **concret** pour/dans leur village. L'objectif est d'**améliorer la qualité de vie** dans le village et de **renforcer la cohésion sociale entre des groupes d'habitants larges et diversifiés**.

Pour qui ?

Des collectifs d'habitant-e-s du village, associés soit de manière formelle (ex. : association sans but lucratif, ...), soit de manière informelle (ex. : association de fait, groupe d'habitants, comité de quartier, ...) ;

Des associations ou des organisations travaillant au niveau local (ex. : maisons de jeunes, centres culturels, associations socio-culturelles, ...).

ATTENTION !! Les projets portés par les administrations communales et les services communaux (ex. : CPAS, Plans de Cohésion Sociale, ...) ne seront pas pris en considération dans le cadre de cet appel à projets.

Montants de la subvention :

Jusqu'à 5000 euros.

Comment introduire un dossier ?

<https://kbs-frb.be/fr/explication-de-la-procedure>

Informations générales

KBF Contact Center

info@kbs-frb.be+3225004555

Informations spécifiques

Yves Dario

dario.y@kbs-frb.be+3225496173

Isabelle Dannau

dannau.i@kbs-frb.be+3225490235



Merci
pour votre
contribution !



Liste des 30 projets potentiels du PCDR d’Incourt – avis de la CLDR

Option : possibilité d’ajouter / repêcher un projet pour répondre à la stratégie en cas de « chaînon manquant » (ET si jugé indispensable par le groupe) : à inscrire sur les lignes 30 et 31

Légende :

- Défi 1 – CADRE DE VIE
- Défi 2 – CADRE HUMAIN
- Défi 3 – MOBILITE
- Défi 4 – PARTICIPATION ET COMMUNICATION
- Défi 5 - ENERGIE

#	Nom des projets	Avis : OK ou non pertinent ?	Commentaires du groupe : Titre ok ? Reformulation éventuelle ? Compléments / précisions ? <i>(!! Le titre doit rester relativement succinct – il ne s’agit pas de la description du projet)</i>
01	Renforcer et pérenniser la lutte contre le frelon asiatique	3x Oui 1x non	→ Poursuivre et améliorer de ce qui est déjà mis en œuvre sur le territoire → Non car déjà en cours
02	FUSION ? Développer et renforcer le maillage écologique du territoire + Préservation et plantation de haies le long des chemins + renforcement de la gestion différenciée des espaces publics (fauchage tardif, etc.) + Promouvoir et soutenir la gestion et le développement écologique des habitations et espaces privés	Oui	La proposition de fusion est validée par la CLDR. Quelles sont les moyens d’action sur les espaces privés ? Il n’est pas possible pour la Commune ou la CLDR d’intervenir directement sur des terrains privés. En revanche, plusieurs leviers sont envisageables : Sensibilisation des propriétaires à l’importance de la biodiversité et des continuités écologiques ; - Information sur les bonnes pratiques de gestion (haies, prairies, plantations locales, etc.) ; - Promotion de dispositifs existants : primes, conseils, aides régionales ou associations spécialisées ; - Incitation via des partenariats (ex. : projets collectifs, appels à volontaires, actions participatives) ; Points d’attention : - Coûts et entretien des haies pour les autorités communales → La gestion de nouvelles haies ou plantations doit être anticipée : coût d’entretien, ressources humaines, moyens matériels, fréquence des interventions, etc. - Nécessité d’intégrer les terrains privés et les communes voisines → Pour renforcer ou créer des corridors écologiques cohérents, il est indispensable de considérer les espaces privés, qui représentent une part importante du maillage écologique ainsi que les territoires voisins, afin de garantir une continuité à l’échelle plus large et d’assurer la fonctionnalité du réseau écologique.
03	FUSION ? Renforcer les liens et le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens et soutenir et valoriser les agriculteurs du territoire + ~~Soutenir le passage à une agriculture biologique~~	Oui	La CLDR insiste pour que l’aspect « biologique » apparaissent dans l’intitulé (ou au minimum dans description)
04	Développer et valoriser les balades touristiques sur Incourt	Oui	Il est proposé de le fusionner avec deux autres idées proches : - le projet n°18 : Réaliser un plan « sentiers » et aménagements (bancs, zones de pique-nique, panneaux informatifs, etc.) ; - le projet n°22 : Développer et diffuser des informations autour de la mobilité douce et des sentiers.

			Néanmoins, les membres recommandent de structurer le projet selon deux dimensions distinctes (deux fiches-projets ?) mais complémentaires : Un projet orienté « mobilité-loisir » → Objectif : promouvoir les balades, les circuits touristiques, la découverte du patrimoine naturel et bâti, ainsi que les aménagements favorisant une expérience agréable (mobilier, signalétique, zones de repos...). Un projet orienté « mobilité du quotidien » (mobilité fonctionnelle) → Objectif : améliorer les déplacements utilitaires (accès école/commerces/services), renforcer l’usage quotidien des sentiers, sécuriser les itinéraires, et informer sur les connexions utiles entre villages.
05	Structurer un plan de lutte contre les inondations, en ciblant les zones sensibles et en favorisant des pratiques de gestion des eaux plus durables	Oui 2x Oui mais questionnements Non - A creuser	Les échanges au sein de la CLDR ont révélé deux positions distinctes quant au maintien ou non de ce projet dans le PCDR. 1. Arguments en faveur du maintien du projet Certains membres souhaitent conserver la fiche-projet, pour les raisons suivantes : Renforcer les actions en cours : même si des démarches existent déjà au niveau communal, provincial, régional ou dans le cadre du Contrat de rivière, la fiche-projet permettrait de structurer les actions actuelles, de coordonner les priorités et les manques et d’envisager des actions complémentaires qui ne sont pas couvertes par les autres niveaux de pouvoir. La Commune reste un acteur de proximité avec un rôle important en matière d’aménagement du territoire, de sensibilisation, d’intervention rapide, etc. 2. Arguments en faveur du retrait du projet D’autres membres estiment que le projet ne doit pas figurer dans le PCDR, pour plusieurs raisons : Le sujet est déjà largement pris en charge par la Commune (travaux, coordination locale) en collaboration avec la Province, la Région et les Contrats de rivière. Il y a un risque de doublon : la fiche pourrait ne rien apporter de nouveau par rapport aux actions techniques déjà programmées ou financées ailleurs.
06	Aménager le cœur de village de Piétrebais – Le site des grosses pierres	Oui Non Sans avis - A creuser	Les membres suggèrent de fusionner ce projet avec l’idée suivante « Valoriser et développer le pôle de rencontres — Le Chalet – et création d’un club des jeunes / Maison des jeunes ». → Les objectifs des deux projets étant similaires (renforcer la convivialité, proposer des lieux de rencontre intergénérationnels), une mise en cohérence semble pertinente. Attention aux financements Il est souligné la nécessité d’être prudents, car les deux projets pourraient être subsidiables séparément. → Fusionner les idées doit donc se faire sans compromettre les possibilités de financements distincts. → Avoir deux fiches-projets permettraient de phaser les aménagements. Pertinence territoriale et équilibre entre villages : certains membres estiment que Piétrebais dispose déjà d’un niveau de convivialité satisfaisant. À l’inverse, des villages comme Sart-Risbart et Glimes sont jugés moins pourvus en lieux de convivialité. → Néanmoins, il est rappelé que Glimes possède déjà une infrastructure sportive, ce qui relativise cette analyse. Roux-Miroir, quant à lui, semble ne disposer d’aucune infrastructure de convivialité. Point de vigilance : cohérence entre tous les cœurs de village. Il convient de garder une attention globale sur l’ensemble des villages afin d’assurer un développement rural équilibré et équitable.

07	SUPPRESSION ? Parachever l'aménagement du cœur de village d'Incourt		Le projet est souhaité par les membres, qui souhaitent le voir parachevé (aspects de convivialité principalement), même s'il doit être réalisé sur fonds propres de la Commune. Toutefois, il est proposé de retirer ce projet de la liste des 30 fiches-projets, car il a déjà fait l'objet d'un financement en Développement rural (DR) lors de l'opération de développement rural précédente. Il existe aussi des pistes alternatives de financement comme le budget participatif : une source de financement potentielle, à activer si la Commune décide de lancer un appel à projets citoyen. Cela permettrait d'impliquer la population tout en mobilisant un financement hors DR.
07	AJOUT ? TITRE à revoir Créer un espace naturel préservé et favorisant la biodiversité, ainsi qu'un support didactique et thérapeutique, favorisant le développement global à travers la psychomotricité, l'hippothérapie et l'observation de la nature → Proposition de « Voisamis de la nature »	Non sauf si affiné	Terrain ou bâtiment actuellement privé → Cela limite les possibilités d'action de la Commune et rend difficile l'inscription du projet en l'état. Manque de clarté → Les informations disponibles ne permettent pas aux membres de se prononcer clairement sur sa pertinence ou sa faisabilité. Projet trop spécifique à un lieu → Le périmètre proposé semble trop localisé, ce qui réduit son intérêt stratégique dans le cadre du PCDR. Redondance identifiée → Le projet apparaît comme redondant, notamment en raison de l'existence d'une Maison de la Nature déjà active sur le territoire. Si le projet est conservé → Il devra impérativement être reformulé, afin de clarifier l'objectif général, de définir clairement les besoins et le public cible et d'éviter les doublons avec les structures existantes. Intégration dans une réflexion plus large → Le projet pourrait être intégré dans la réflexion sur les "grosses pierres" du PCDR.
08	Rénovation de la cure de Sart-Risbart en un pôle socio-culturel	Oui	Un lieu polyvalent pour un bâtiment de grande taille → Étant donné l'ampleur du bâtiment, plusieurs membres estiment pertinent d'en faire un espace polyvalent, multifonctionnel, pouvant accueillir différents types d'usages. Pistes de concepts possibles : ○ Tier-Lieu → Un espace hybride mêlant activités sociales, culturelles, économiques ou collaboratives ○ Maison multiservices → Un lieu rassemblant divers services de proximité à la fois de la société civile mais aussi des pouvoirs publics
09	Valoriser et développer le pôle de rencontres – Le « Chalet » Et création d'un club des jeunes / Maison des jeunes ?	Oui - A creuser	Fusion avec le projet du site des Grosses Pierres Une fusion avec le projet « Aménager le cœur de village de Piétrebais – Site des Grosses Pierres » est envisagée, les deux idées poursuivant un objectif commun : renforcer les lieux de convivialité et offrir des espaces pour les jeunes et les habitants. Cette fusion doit toutefois rester compatible avec les opportunités de financement, certains volets pouvant être subsidiés séparément. Implantation d'un club des jeunes : différentes options évoquées 1. Dans le cadre du site des Grosses Pierres / Le Chalet 2. Sur l'ancien terrain de football et la buvette de Sart-Risbart 3. Dans la cure de Sart-Risbart 4. À l'espace Corlier (historiquement il existait un « club des jeunes » à cet endroit) Territoire et accessibilité : un enjeu majeur Les villages de l'entité sont géographiquement éloignés, ce qui pose la question suivante : → Un seul club des jeunes est-il suffisant ?

			Pour plusieurs membres, il pourrait être pertinent d’avoir : →Plusieurs clubs des jeunes distincts, situés dans des villages différents, afin de répondre plus équitablement aux besoins des jeunes et d’éviter de pénaliser certains quartiers éloignés. Orientation : partir des besoins des jeunes
10	Encourager et développer l’habitat intergénérationnel	Oui	A fusionner avec le projet N°11
11	Développer des logements adaptés pour les aînés	Non	A fusionner avec le projet N°10
12	Promouvoir des formes d’habitat rural diversifiées, incluant des solutions légères, adaptées, alternatives et innovantes, afin de répondre aux besoins actuels tout en respectant le caractère du territoire	Oui	A garder Le projet porte sur le développement d’un habitat léger et diversifié, permettant d’élargir l’offre de logements accessibles, de proposer des formes alternatives d’habitat et de répondre aux besoins variés de la population (jeunes, familles, seniors, projets collectifs...).
12	Mise en réseau et promotion des acteurs économiques	Oui	Proposition initiale de fusion Le projet avait été proposé en fusion avec : - Projet 13 : Organiser une halle/marché hebdomadaire et/ou un espace de vente directe des produits locaux, - Projet 15 : Réaménagement de l’ancien bâtiment Belgacom, + intégration éventuelle d’un espace de coworking Certains membres émettent des doutes concernant la fusion avec le projet 13. En effet, il est principalement orienté vers la vente directe ou organisée (halle, marché, circuits courts). Le projet “Mise en réseau et promotion des acteurs économiques” a une portée plus large, portant sur la valorisation globale des acteurs économiques, la création de synergies entre entreprises, producteurs, commerces, indépendants pour éventuellement arriver à une certaine structuration d’une dynamique économique locale. Ouverture éventuelle à des liens avec le projet 15 La connexion avec le projet 15 (réaménagement du bâtiment Belgacom) reste envisageable.
13	Organiser un halle/marché hebdomadaire et/ou un espace de vente directe des produits locaux	Non - A creuser	L’idée est jugée intéressante, mais plusieurs membres soulignent que des initiatives existent déjà sur le territoire (vente directe à la ferme Flemal, la Chise, etc.). Avant de créer de nouveaux dispositifs, il serait pertinent de renforcer et valoriser l’existant, afin d’éviter la dispersion des efforts. La communication est jugée insuffisante sur les initiatives locales et des doutes concernant la mobilisation des commerçants subsiste. Un dossier est en cours au sein de la Commune pour implanter une signalétique spécifique pour les acteurs locaux (producteurs, commerces, artisans, etc.). Le projet est jugé pertinent mais à réorienter, en l’inscrivant dans une stratégie plus large de mise en réseau des acteurs économiques, de valorisation d’initiatives déjà existantes, de renforcement de la communication, de soutien aux dynamiques portées par les acteurs eux-mêmes, de réflexion sur des lieux d’ancrage possibles, plutôt que sa création.
14	Créer ou améliorer les infrastructures multisports / création d’une « City arena »	Oui	- privilégier des petites infrastructures multisports de proximité, réparties dans les villages ; - viser prioritairement les adolescents, pas les enfants ; - réutiliser l’existant plutôt que construire du neuf ; - tenir compte de villages moins équipés ;

	→ Ancien terrain de football de Sart-Risbart ?		- éviter de dupliquer l’offre qui existe déjà dans les communes voisines Jodoigne et Perwez ; - mieux communiquer sur les infrastructures existantes.
15	Réaménagement de l'ancien bâtiment Belgacom - Exploitation à définir	A creuser	Les membres estiment qu’il est indispensable de clarifier l’objectif du projet, les fonctions envisagées, le public cible, etc. Pistes d’usages évoquées - Espace de co-working - Pôle économique local favorisant la mise en réseau des acteurs économiques, voire l’accueil d’initiatives liées aux producteurs locaux - Atelier rural / espace d’activités - Accueil d’un club des jeunes et/ou espace intergénérationnel Possibilité de fusion avec un autre projet - Fusion avec le projet 12 (Mise en réseau et promotion des acteurs économiques)
16	Compléter le réseau cyclable – créer les pistes cyclables manquantes qui permettraient de relier tout le réseau actif à la transincourtoise + relier les villages entre eux (TRONÇONS SERONT À DÉFINIR)	Oui	Le projet doit adopter une approche globale et multimodale, dépassant le seul cadre de la Transincourtoise, en intégrant les itinéraires structurants existants, les points-nœuds et les interconnexions locales et supracommunales.
17	Repenser les voiries et carrefours sensibles de manière globale : rénovation des rues problématiques (Alphonse Robert, Montagne, etc.)	Oui	Carrefours sensibles + rues problématiques
18	Fusionner avec projet 04 « Développer et valoriser les balades touristiques sur Incourt » ? Réaliser un plan « sentiers » et aménagement (bancs, zones de pique-nique, panneaux, etc.)	Oui	Fusion ok
19	Projet de sentier sur l’ancienne ligne de tram à Sart-Risbart	Oui	Une fusion avec le projet “sentiers de balade” a été évoquée. Cette fusion pourrait se justifier si l’objectif principal du projet est avant tout de développer un réseau de balades cohérent à l’échelle communale. Néanmoins, la ligne de tram a une identité propre, un tracé historique et une vocation potentiellement plus forte qu’un simple sentier de promenade. Il faudra donc vérifier si la fusion ne ferait pas perdre la spécificité du projet. De plus, le projet nécessite un aménagement concret du tracé (sécurisation, revêtement, balisage, accès...), et pas uniquement une promotion. Différencier aménagement et promotion → Le projet “sentiers de balades” vise surtout la mise en réseau et la promotion des chemins. → Le sentier sur l’ancienne ligne de tram implique des travaux et des interventions physiques, ce qui va au-delà de la promotion.
20	Créer un centre multimodal et rapprocher les arrêts du TEC	Oui	Il restera à définir le où et comment
21	Soutenir une politique de développement des transports en commun sur le territoire (fréquence, horaire, gabarit de bus, etc.)	Oui	

22	FUSION ? OU FUSION AVEC 21 ? Développer et diffuser des informations autour de la mobilité douce et des sentiers / Développer et promouvoir la mobilité partagée sur la commune (voiture partagée, minibus communal, parkings de déstase, location vélos, plateformes de covoiturage, pédibus, vélobus, etc.)	Oui pour partie 2	La première partie serait à fusionner avec le projet 18
23	Développement d'outils et de dispositifs participatifs (notamment pour le projet de pré Saint-Jean)	Oui	L'idée est de développer un ou plusieurs dispositifs participatifs, tels qu'un budget participatif mais aussi d'autres formes de participation citoyenne qui reste à définir. L'objectif est de renforcer l'implication des habitants dans la vie communale et dans la mise en œuvre de projets concrets. Les membres estiment que le Pré Saint-Jean n'a pas de lien direct avec l'idée du projet. Le site est géré par Natagora. Le Pré Saint-Jean relève davantage de la gestion environnementale, de la conservation et des partenariats associatifs, et non d'un mécanisme participatif ouvert à la population.
24	Améliorer et développer les outils de communication communaux (modernisation, faciliter l'accès à l'information, réflexion sur le Bulletin Communal, etc.)	3 X Oui Non	Non car pas besoin de budget pour ce projet
24	DÉJÀ EN COURS ~~Élaborer des outils d'aménagement du territoire et des référentiels architecturaux, tels qu'un Guide communal d'urbanisme (GCU), afin d'encadrer de manière cohérente et qualitative les projets d'aménagement et de construction sur le territoire communal~~	Non	En cours d'élaboration
25	AJOUT ET DIVISION EN 2 PROJETS ? Développer un projet de production énergétique alternative (hydraulique ?)	Oui	Les membres suggèrent d'intégrer une réflexion sur la mise en place de communautés d'énergie Le site d'implantation n'est pas encore défini. Il conviendra de prospecter les sites potentiels et de réaliser une analyse de faisabilité (Orbais ou Thorembais).
26	Développer un projet de production énergétique alternative (Biomasse ?)	Oui	Bien faire apparaître le lien avec le monde agricole et le projet 03
27	AJOUT ? Rénovation et valorisation du site du Moulin Gustot comme pôle patrimonial, social et identitaire de l'entité incourtoise	Oui	Supprimer le terme "rénovation" du titre Garder seulement l'idée de valorisation / renforcement Mentionner que le projet vise à dynamiser l'espace et renforcer l'existant Faire disparaître toute référence à une rénovation lourde
28	AJOUT ? Valorisation écologique et patrimoniale du site de la carrière de l'Opprebais	Oui	La SWDE n'assurera peut-être plus l'exploitation de la carrière, ce qui ouvre une réelle opportunité pour engager une réflexion sur l'avenir du site et sur les formes possibles de valorisation.

			Les membres s’interrogent sur la pertinence d’un projet supplémentaire, compte tenu des nombreuses initiatives et aménagements déjà présents sur le site. Plusieurs échanges ont porté sur la portée réelle du projet : s’agit-il principalement de renforcer et valoriser l’aspect écologique, ou plutôt d’ouvrir l’accès à la carrière et de permettre le développement d’activités humaines destinées à renforcer la cohésion sociale ? La proposition d’organiser un festival sur l’eau a été discutée, mais jugée sensible au regard des enjeux de biodiversité propres à ce milieu fragile. L’idée d’un projet articulé autour d’une Maison de la nature est évoquée comme une piste intéressante de réflexion et de mise en valeur du site. Un consensus se dégage, le projet doit être maintenu, mais en engageant une réflexion approfondie sur : - ce qu’il est pertinent d’y développer, - la capacité du site à accueillir de nouveaux usages, - la compatibilité des différentes pistes avec les enjeux environnementaux, - et l’articulation avec les aménagements existants.
29	AJOUT ? Création de portes d’entrée communales valorisant l’identité rurale d’Incourt et en y incluant des dispositifs de communication → Incourt, dès l’entrée : valorisation du territoire et de sa ruralité avec supports de communication locale	Non	C’est quoi « porte d’entrée » ? → ex : rond point de Glimmes Valoriser ces points avec identité visuelle et communication.
30	Proposition d’ajout de la CLDR : Valorisation du Tumulus de Glimes qui fait partie de l’identité de la Commune		
31	Point d’attention : Aucun projet n’apparaît spécifiquement pour le village de Roux-Miroir		